

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 06/07/2009

Réception par le Prefet : 06/07/2009

Publication : 10/07/2009



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations de la Commission Permanente

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CP-2009-10-6-7

Séance du vendredi 3 juillet 2009

C751 PAIEMENT DES AGRICULTEURS DANS LE CADRE DE L'OPERATION « JACHERES FLEURIES »

La Commission Permanente du Conseil Général,

VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission Permanente,

VU la délibération n° E6-2008 du 20 mars 2008, complétée par la délibération n°2009-2-1-3 du 26/03/2009 relative aux délégations de compétence à la Commission Permanente du Conseil Général,

VU la délibération n°2006/ -6°/du 14 et 15/12/2006 du BP 2008 Cadre de vie,

VU le rapport du Président du Conseil Général,

APRES EN AVOIR DELIBERE

Décide :

- ❖ d'accorder une subvention de 3.240 €, aux 10 agriculteurs dont la liste est jointe au rapport dans le cadre de l'opération « jachères fleuries 2009 » ; les crédits nécessaires étant imputés au 65/6574 F738.

LE PRESIDENT

Charles BUTTNER

Adopté
voix contre
abstentions